AGILIANCE
AUDIT

FAMILLES RURALES AMANCEY

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : PLACE DE LA MAIRIE - 25 330 AMANCEY

Exercice 2024
(01/01/2024 - 31/12/2024)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2024

Établissement de Saône
2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÔNE
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

Établissement de Vesoul
CS 90232 70004 VESOUL CEDEX
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

Établissement de Roche-lez-Beaupré
9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr

SAS au capital de 15 000 € - SIREN 818 047 987 - APE : 6920 Z - RCS BESANCON - Identification intracommunautaire FR 32 818 047 987
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel de Besançon et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

FAMILLES RURALES AMANCEY

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : PLACE DE LA MAIRIE - 25 330 AMANCEY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux sociétaires,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FAMILLES RURALES AMANCEY relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roche-Lez-Beaupré, le 14 Avril 2025
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX, Associée



BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 24	NET 23	PASSIF	NET 24	NET 23
IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations	47 471 €	4 926 €	42 545 €	818 €	Report à nouveau	95 011 €	95 174 €
					Report à nouveau sous contrôle SIVU	4 654 €	10 050 €
					Report à nouveau sous contrôle CCLL	5 962 €	6 016 €
					Report à nouveau ss contrôle Amancey	20 030 €	20 030 €
Cautions	0 €		0 €	0 €			
					Subventions équipements	19 873 €	647 €
					Réserves	0 €	0 €
Autres titres	0 €		0 €	0 €	Résultat de l'exercice	9 112 €	-5 614 €
TOT. ACTIF IMMOBILISE	**47 471 €**	**4 926 €**	**42 545 €**	**818 €**	***TOT. FONDS PROPRES***	**154 642 €**	**126 303 €**
CIRCULANT					***PROVISIONS***		
					Provisions pour risques et charges	919 €	678 €
					DETTES		
Clients et comptes rattachés	17 728 €	2 291 €	15 437 €	27 209 €	Dettes fournisseurs	18 633 €	18 459 €
Autres créances diverses	31 548 €		31 548 €	46 829 €	Autres dettes diverses	1 088 €	557 €
					Dettes fiscales et sociales	22 313 €	22 012 €
					Dettes financières	0 €	0 €
Disponibilité	109 226 €		109 226 €	92 801 €	Pdt constatés d'avance	1 608 €	80 €
Charges constatées d'avance	447 €		447 €	433 €			
TOT. ACTIF CIRCULANT	**158 949 €**	**2 291 €**	**156 658 €**	**167 272 €**	***TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS***	**44 562 €**	**41 787 €**
TOTAL DE L'ACTIF	**206 420 €**	**7 216 €**	**199 203 €**	**168 090 €**	**TOTAL DU PASSIF**	**199 203 €**	**168 090 €**

Familles Rurales Amancey

AGILIANCE AUDIT

Familles Rurales Plateau d'Amancey

AGILIANCE AUDIT

Compte de résultat avec SIG

GLOBAL

du 01/01/24 au 31/12/24

COMPTE DE RESULTAT	Réal. N	Réal. N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 100,00 €	3 000,00 €
Cotisations différents échelons	3 100,00 €	3 000,00 €
Ventes de biens et de services	159 130,84 €	163 983,22 €
Participation des familles	159 020,97 €	160 506,85 €
Participations diverses	109,87 €	803,12 €
Part. associations MAD personnel	0,00 €	2 673,25 €
Vente de marchandises	0,00 €	0,00 €
CAF PSO/PSU	0,00 €	0,00 €
Remise accordée	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Concours publics	66 522,13 €	57 505,30 €
Subvention CTG	34 349,40 €	28 735,14 €
Subvention PSO/PSU	32 172,73 €	28 770,16 €
Produits de tiers financeurs Subventions d'exploitation	127 504,20 €	127 019,15 €
Subventions fonct.CAF	0,00 €	0,00 €
Subventions Etat	0,00 €	0,00 €
Subventions intercommunales	75 367,25 €	73 859,96 €
Subventions communales	52 136,95 €	53 159,19 €
Produits de tiers financeurs Ressources liés à la générosité du public	0,00 €	0,00 €
Dons legs Mécénat	0,00 €	
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transfert de charges	4 193,88 €	4 680,36 €
Quote part de sub. equipement	671,30 €	0,00 €
Transferts de charges Chorum CPAM	0,00 €	835,32 €
Autres transferts de charges d'exploitation	0,00 €	3 096,00 €
Reprises sur provision	3 522,58 €	749,04 €
Utilisation des fonds dédiés	0,00 €	
Autres produits	209,37 €	223,55 €
Produits divers de gestion courante	3,82 €	5,76 €
UDAF Fds special	205,55 €	217,79 €
Total I	360 660,42 €	356 411,58 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 929,50 €	2 835,00 €
Cotisations différents échelons.	2 929,50 €	2 835,00 €
Achats	14 407,30 €	12 800,53 €
Alimentation Boisson	4 838,92 €	4 250,09 €
Fournitures d'activites	2 011,74 €	1 142,50 €
Fournitures d'entretien	1 558,17 €	1 799,66 €
Eau Electricite	530,35 €	530,35 €
Combustibles et Carburants	4 087,60 €	3 452,43 €
Fournitures diverses	1 380,52 €	1 625,50 €
Achats de marchandises	0,00 €	
Remises accordées	0,00 €	
Autres achats et charges externes	142 933,93 €	136 655,18 €
Sous traitance repas	69 323,86 €	73 509,66 €
Loyers et charges locatives locaux	0,00 €	0,00 €
Locations	1 487,96 €	2 257,28 €
MAD locaux	5 985,50 €	6 465,19 €
Entretien et réparation	4 928,61 €	4 814,32 €
Prime d'assurance	987,17 €	0,00 €
Services extérieurs divers	0,00 €	1 001,17 €
MAD du personnel	38 710,35 €	24 825,97 €
Programme pedagogique	4 169,80 €	8 822,13 €
Honoraires	7 489,77 €	7 004,80 €
Transports	2 616,00 €	2 846,18 €
Hebergement	1 121,72 €	0,00 €
Reception restauration	1 169,24 €	504,52 €
Frais de deplacement	1 337,00 €	882,70 €
Frais de structure divers	3 606,95 €	3 721,26 €

Impôts, taxes et versements assimilés	922,10 €	922,10 €
Taxe sur salaire	0,00 €	0,00 €
Taxe transport	0,00 €	0,00 €
Taxes diverses	922,10 €	922,10 €
Salaires et traitements	198 682,18 €	206 939,73 €
Rémunération du personnel	190 204,73 €	201 836,13 €
Frais divers	0,00 €	0,00 €
Medecine du travail	1 579,20 €	1 473,60 €
Formation du personnel	6 898,25 €	3 630,00 €
Dotations aux amortissements et provisions	2 446,41 €	5 202,67 €
Dotation aux amortissements	1 511,64 €	348,76 €
Provision charges et risques divers	594,17 €	4 477,76 €
Provisions depart en retraite	340,60 €	376,15 €
	0,00 €	
Autres charges	3 124,59 €	606,54 €
Charges diverses de gestion courantes	4,74 €	9,22 €
Subventions accordées	0,00 €	0,00
Pertes sur créances irrécouvrables	2 992,85 €	458,32 €
Cotisation UDAF	127,00 €	139
Total II	365 446,01 €	365 961,75 €
1- RESULTAT D'EXLOITATION (I-II)	**-4 785,59 €**	**-9 550,17 €**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers divers	2 004,55 €	1 412,80 €
Total III	2 004,55 €	1 412,80 €
CHARGES FINANCIERES		
Interets des emprunts	0,00 €	0,00 €
Frais financiers divers	0,00 €	0,00 €
Total IV	0,00 €	0,00 €
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**2 004,55 €**	**1 412,80 €**
3- RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**-2 781,04 €**	**-8 137,37 €**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	0,00 €	100,00 €
Produits sur exercices anterieurs	13 772,81 €	2 883,93 €
Produits des cessions d'él. Actifs	0,00 €	0
Total V	13 772,81 €	2 983,93 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	282,97 €	240,72 €
Charges sur exercices antérieurs	1 596,54 €	219,76 €
VNC des elements actifs cedes	0,00 €	0
Total VI	1 879,51 €	460,48 €
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**11 893,30 €**	**2 523,45 €**
Impots sur les bénéfices (VIII)	0,00 €	0,00 €
Total des produits (I+III+V)	**376 437,78 €**	**360 808,31 €**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**367 325,52 €**	**366 422,23 €**
EXCEDENT OU DEFICIT (résultat net)	**9 112,26 €**	**-5 613,92 €**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total	**0,00 €**	**0,00 €**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite de locaux		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total	**0,00 €**	**0,00 €**

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à Besançon

Le : 27/03/2025

Nom et Qualité du signataire :

Maud POURCELOT

AGILIANCE AUDIT

Familles Rurales Plateau d'Amancey

ANNEXE 2024

Exercice clos le 31/12/2024
Durée : 12 mois

Résultat	9 112 €
Total du bilan	199 203 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Familles Rurales Plateau d'Amancey est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de :

- Répondre à leurs besoins
- Les accompagner dans leurs missions d'éducation
- Defendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en trois parties :

- Des activités socio-culturelles et sportives
- Des services notamment l'accueil de la petite enfance, les accueils loisirs enfants.

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Démission de la directrice de structure
- De janvier à Mars pas de remplaçante, nous avons fait appel à une salariée polylalente mise à disposition par FR GEBFC = cout plus important
- Baisse de la fréquentation sur les mercredis et vacances
- Mars 2024 embauche de Noémie
- Forte démissions en Septembre 2024 avec renouvellement de l'équipe
- Problème lors du camp d'été avec un mauvais positionnement du stagiaire BPJEPS (mécontentement des familles)
- Forte augmentation des interventions aux collèges avec un positionnement fort de l'action jeunes.

Rappel sur l'affectation du résultat 2023 :

Le résultat dégagé à la clôture de l'année 2023 a été affecté conformément à la décision de l'Assemble générale de la façon suivante :

Report à nouveau Association	-	163,06 €
Report à nouveau sous contrôle SIVU	-	5 396,84 €
Report à nouveau sous contrôle CCLL	-	54,02 €
Report à nouveau ss contrôle Amancey		- €
Total Résultat 2023	-	**5 613,92 €**

3 EVENEMENT POSTERIEUR DE L'EXERCICE

RAS

4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
D'une manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans, hormis le gros mobilier qui est amorti sur 5 ans et les véhicules sur 7 ans.

La méthode de provision de l'indemnité de départ en retraite a été modifiée afin de permettre un lissage de la provision sur les années restantes à travailler.
La provision est calculée pour les salariés susceptibles de partir en retraite dans 10 ans et est divisée en proportion égale entre les années restants à travailler avant le départ à la retraite.

Les transferts de charges sont comptabilisés à compter du 01/01/2024 en diminutiuon des charges de personnel (application du plan comptable associatif)

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Immobilisations Corporels et Incorporels

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	- €	- €	- €	- €
Matériel de transport	- €	42 600,00 €	- €	42 600,00 €
Matériel de bureau et informatique	1 538,33 €	- €	- €	1 538,33 €
Mobilier	- €	- €	- €	- €
Matériel	2 693,48 €	638,99 €	- €	3 332,47 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	4 231,81 €	43 238,99 €	- €	47 470,80 €

AGILIANCE AUDIT

Amortissements des Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	- €	- €	- €	- €
Matériel de transport	- €	994,00 €	- €	994,00 €
Matériel de bureau et informatique	993,59 €	215,74 €	- €	1 209,33 €
Mobilier	- €	- €	- €	- €
Matériel	2 420,52 €	301,90 €	- €	2 722,42 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	3 414,11 €	1 511,64 €	- €	4 925,75 €

Etat des Créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Prêts	- €	- €	- €	- €
Cautions	- €	- €	- €	- €
Sous Total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Usagers	17727,85	17 727,85 €	- €	- €
Etat et organismes publiques	13435,13	13 435,13 €	- €	- €
Collectivités locales	17 248,00 €	17 248,00 €	- €	- €
Autres créances	864,99	864,99 €	- €	- €
Sous Total	***49 275,97 €***	***49 275,97 €***	**- €**	**- €**
Charges constatées d'avance	447,02 €	447,02 €		
Total créances	**49 722,99 €**	**49 722,99 €**	**- €**	**- €**

Charges Constatées d'Avance	**447,02 €**
DEFI	447,02 €

Provisions Dépréciations

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Provision des comptes clients	5 119,37 €	- €	2 828,67 €	2 290,70 €
Provision des partenaires	- €	- €	- €	- €
Provision prêts et participation avec droit de reprise	- €	- €	- €	- €
	5 119,37 €	**- €**	**2 828,67 €**	**2 290,70 €**

Provisions pour Risques et Retraite

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Provision risque (Avocat AL Oye et Pallet)				- €
Provision retraite	678,12 €	240,86 €	- €	918,98 €
	678,12 €	**240,86 €**	**- €**	**918,98 €**

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

Subventions d'Investissements				
Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Subventions CAF	- €	- €	- €	- €
Subventions et mécénat	647,22 €	20 000,00 €	- €	20 647,22 €
	647,22 €	20 000,00 €	- €	20 647,22 €

Reprise des Subventions d'Investissements				
Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Subventions CAF	- €	- €	- €	- €
Subventions Crédit Agricole	- €	773,78 €	- €	773,78 €
	- €	773,78 €	- €	773,78 €

AGILIANCE AUDIT

Etat des Dettes				
DETTES	Montant brut	A moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	A plus de cinq ans
Dettes financières				
Etablissement de crédit	- €	- €	- €	- €
Sous total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Autres Dettes				
Fournisseurs	18 633,29 €	18 633,29 €	- €	- €
Autres dettes diverses	1 048,05 €	1 048,05 €	- €	- €
Dettes Usagers	40,37 €	40,37 €	- €	- €
Dettes Personnel	9 928,07 €	9 928,07 €	- €	- €
Dettes Associations et fédérations		- €	- €	- €
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	12 384,94 €	12 384,94 €	- €	- €
Etat et autres collectivités publiques		- €	- €	- €
Sous total	**42 034,72 €**	**42 034,72 €**	**- €**	**- €**
TOTAL	**42 034,72 €**	**42 034,72 €**	**- €**	**- €**
Produits constatés d'avance	1 608,00 €	1 608,00 €		
TOTAL GENERAL	**43 642,72 €**	**43 642,72 €**	**- €**	**- €**

Produits Constatés d'Avance	**- €**

Factures Non Parvenues	**4 868,20 €**
Cmne Amancey Chauffage 2023/2024	1 060,70 €
BFC Solde Sage ACS	87,50 €
CAC	3 720,00 €

Répartition des produits liés à l'adhésion Familles Rurales

	Nb adh	Tarif Unit	Montant
Cotisations FD 25	155	18,90 €	2 929,50 €
Cotisation association locale	155	1,10 €	170,50 €
		20,00 €	**3 100,00 €**

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent comme suit :

Charges exceptionnelles	**282,97 €**
Cotisations membres CA	60,00 €
Vol caisse	100,00 €
Don SOS Village	122,97 €

Charges sur exercices antérieurs	**1 596,54 €**
Charges fournisseurs non provisionnées	360,00 €
Réguls familles	20,00 €
Réguls CAF	1 216,54 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent comme suit :

Produits exceptionnels	**0,00 €**

Produits sur exercices antérieurs	**13 772,81 €**
Réguls fournisseurs	13,60 €
Rbt sinistre	825,86 €
CAF soldes	12 712,27 €
Chorum	118,60 €
Régul subv	102,48 €

Quote part subvention investissement viré au résultat	**671 €**

7 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition GEFC
Employés et cadres confondus	6,99	0,47
TOTAL	**6,99**	**0,47**

8 EMPRUNTS EN COURS

Pas d'emprunt en cours

9 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Une provision pour départ en retraite est constituée au titre des salariés succeptibles de partir au cours des dix prochaines années.

10 PROJECTIONS 2025

RAS

11 DETAIL DES SUBVENTIONS

Familles	159 144,98 €
CAF	66 522,13 €
MSA	- €
Communes	52 136,95 €
Syndicats Intercommunaux	75 367,25 €
Etat	- €
	353 171,31 €

12 LE BENEVOLAT ET LE SOUTIEN DES FINANCEURS AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL

Les bénévoles peuvent être amenés à participer aux conseil d'administration ou aux assemblées générales des associations locales.

L'évaluation du bénévolat n'est pas significative au 31/12

AGILIANCE
AUDIT